



MAIRIE DE  
GOMMECOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)  
RONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT  
**78270**

12 bis, rue des écoles

☐ 01.30.93.06.91

☎ 01.30.42.23.56

## **Conseil Municipal du mercredi 7 février 2018**

**Présents** : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1<sup>ère</sup> adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2<sup>ème</sup> adjointe), M. Mouloud Abdedou (3<sup>ème</sup> adjoint), Mmes Stella Hébert-Le Bronec, Jacqueline Lemerancier et Karine Macerelle, MM. Patrick Hérouin, Gérard Solaro et Fabrice Guénand.

**Absents excusés** :

Mme Ajéra Aoun qui donne pouvoirs à M. Fabrice Guénand, M. Arnaud Thomas qui donne pouvoirs à M. Patrick Hérouin

*La secrétaire de séance est Mme Christelle Rundstadler*

### **Lecture et approbation du PV du précédent conseil**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil et en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité. Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal et donne la parole à Mme Bocquiaux.

- 1) Création d'un sentier du patrimoine
- 2) Subventions communales 2018
- 3) Rythmes scolaires
- 4) Modification des statuts du SMSO
- 5) Délibérations diverses
- 5) Avancement des commissions
- 6) Questions diverses

### **1. Création d'un sentier du patrimoine**

Mme Bocquiaux présente au Conseil le projet de création d'un sentier du patrimoine sur la commune : Les éléments à valoriser sont les suivants : le marais, le lavoir, les coteaux, la table d'orientation, les maisons troglodytes, la plus vieille maison du Vexin et les bords de Seine. Pour cela, il faut déposer un dossier de candidature auprès du PNR qui nous assistera dans cette démarche et la financera à 70%. Pour information, le cout est estimé à 1 900€, ce qui fait environ 570€ à la charge de la commune. Considérant que le territoire du Parc naturel régional du Vexin français possède une richesse patrimoniale nécessitant des actions de préservation, de protection et de valorisation,

Considérant que le Parc propose aux communes de créer des Sentiers du Patrimoine tout en mettant en cohérence la signalétique sur l'ensemble de son territoire, l'objectif étant de faciliter le repérage et la lisibilité des sites mais aussi d'améliorer l'accueil des visiteurs et de promouvoir l'identité du territoire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs décide de créer un sentier du patrimoine sur la commune et par conséquent délègue au Parc la maîtrise d'ouvrage et prend acte que le financement se décomposera en 70% du montant TTC financé par le Parc et 30 % par la commune. La commune s'engage également à entretenir le matériel qui sera installé.

## **2. Subventions communales 2018**

Monsieur le Maire propose de débattre des subventions accordées aux associations. Monsieur le Maire souligne au Conseil que les fonds qui sont décidés pour le CCAS et la Caisse des écoles sont des fonds qui alimentent les budgets annexes obligatoires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dont deux pouvoir, décide d'attribuer des subventions suivantes :

- FLEP : 250€
- APEGC : 600€
- Comité des usagers : 100€
- CCAS : 5 500€
- Caisse des Écoles : 10 400€
- RASED : 200€
- Les Cheveux Blancs : 200€
- Jeunes sapeurs-pompiers de Bonnières-sur-Seine : 150€
- Cyclotourisme de Gasny : 200€
- Odyssée (Association coordination et d'accompagnement à domicile) : 200€

Dit qu'une somme sera prévue en réserve si des associations font des demandes en cours d'année.

## **3. Rythmes scolaires**

M. le Maire dit qu'avant de prendre une décision, il avait souhaité une concertation avec les Parents d'élèves dit qu'un questionnaire sur les rythmes scolaires leur a été adressé

Il y a eu 39 réponses : 32 pour le retour à la semaine des 4 jours et 7 pour le maintien à la semaine des 4.5 jours.

Les enseignantes et les ATSEM se sont prononcées pour un retour à la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, décide le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

## **4. Modification des statuts du SMSO**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7,

Vu les statuts du SMSO et notamment l'article 3 relatif à l'objet et aux compétences syndicales,

Vu la délibération n° BS/2017-23 du bureau syndical du 8 novembre 2017 portant sur la proposition de modification des statuts du SMSO à soumettre au comité syndical,

Vu la proposition de modification des statuts annexée à la présente délibération,

Vu la délibération du 27 novembre 2017 du SMSO approuvant la modification des statuts,

Considérant le fait qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les EPCI à fiscalité propre se verront transférer la compétence GEMAPI et pourront, soit l'exercer en régie, soit la confier à un syndicat mixte pour tout ou partie de leur territoire,

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SMSO afin de faire face à l'évolution institutionnelle découlant de l'entrée en vigueur de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ceci afin de pouvoir intégrer la nouvelle compétence et recevoir les éventuelles délégations ou les éventuels transferts qui en découlent,

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, approuve la modification des statuts du SMSO.

Mme Bocquiaux dit qu'il faut élire un délégué suppléant au SMSO pour remplacer Mme Ambrosino.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, désigne M. Gérard Solaro délégué suppléant au SMSO.

## 5. Avancement des commissions

### Terrain rue des Sablons

M. Le Maire dit qu'il y avait un projet de construction sur le terrain de la commune rue des Sablons, le permis prévu avait été accepté par les services de l'urbanisme mais, la banque n'a pas suivi l'acquéreur la vente étant subordonnée à l'accord.

Depuis, la mairie a reçu une proposition d'achat pour un montant de 40 000 €, l'Agence Madani a fait part à la mairie qu'un de ses clients qui pourrait être intéressé à hauteur de 60 000€.

Un constructeur du département 27 aurait aussi des clients susceptibles d'être intéressés, devant ces éventuelles et futures propositions, M. le Maire propose de remettre à plus tard l'étude par le Conseil de la proposition à 40 000€.

M. le Maire informe le Conseil que M. Da Silva a deux mois pour démolir les bâtiments illicites à côté du monument Robert Ménessier et remettre en état le terrain, dit que M. Da Silva a été avisé par huissier du jugement au profit de la commune. S'il ne fait rien, la mairie mettra en œuvre l'astreinte financière.

### Commission environnement

M. le Maire dit que la commune a adhéré au CEP.

Le « Conseil en énergie partagé » est un service spécifique (Adème, Parc) aux petites et moyennes collectivités et qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permettra à notre commune n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur notre patrimoine pour réaliser des économies.

Dit que notre adhésion au CEP a permis d'avoir les subventions pour les horloges qui règlent l'éclairage public.

Mme Bocquiaux dit que l'on a demandé un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux et les véhicules.

Le PNR propose une subvention de 80% sur les travaux d'économie d'énergie. Cette subvention est valable pour les travaux réalisés et payés avant la fin de l'année.

Mme Bocquiaux dit que le ramassage de printemps aura lieu le 24 mars prochain.

## 6. Questions diverses

### Gommecourt'Partages

Mme Hébert Le Bronec dit que dans l'esprit des échanges de livres, on puisse faire cela pour tous les objets, meubles, vêtements (d'un poids maxi de 5 kg pour des raisons pratiques) afin d'offrir une seconde vie aux objets et de créer de l'entraide. Au départ, il avait été pensé de faire cette activité à la maison Marchal, mais faute d'électricité et de chauffage, ce sera dans le local sous la mairie à côté de l'ancienne classe. Les jours et horaires d'ouverture sont à encore à définir.

Dans le même temps, parallèlement à la page Facebook de la mairie, un groupe sera créé afin qu'il y ait un échange de services.

### Jardin potager

M. Abdedou demande si l'on peut faire un jardin potager pour les TAP sur le terrain rue des Sablons. Les conseillers municipaux trouvent que c'est une bonne idée et répondent favorablement à cette demande.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 22h55*

Délibération n° 1 : création d'un sentier du patrimoine

Délibération n°2 : subventions communales 2018

Délibération n°3 : rythmes scolaires

Délibération n°4 : modifications des statuts du SMSO

Délibération n°5 : délégué suppléant au SMSO

Mouloud Abdedou

Gérard Solaro

Karine Macerelle

Jacques Guérin

Jacqueline Lemerrier

Patrick Hérouin

Fabrice Guénand

Christelle Rundstadler

Roselyne Bocquiaux

Stella Hébert-Le Bronec

